



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

Délibération n°10

Date de convocation
08.11.2024

Date d'affichage
12.11.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Avenant au règlement de fonctionnement de la crèche familiale Ribambelle à la suite de la création de 3 places supplémentaires

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme F. SAVY par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. E. ALAMAMY – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROULLIER par M. B. VRIGNAUD.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__10-DE

Madame Laure MASSE a été élue secrétaire de séance.

Madame Maryline GEORGET, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La collectivité, engagée dans une politique volontariste de développement de l'offre d'accueil, a fait le choix de recruter une nouvelle assistante maternelle au sein de la crèche familiale Ribambelle.

Ce recrutement entraîne la création de 3 places supplémentaires au sein de la structure, portant l'agrément en cours de 31 à 34 places.

Un courrier a été transmis en ce sens auprès du Président du Conseil départemental de Seine et Marne afin de solliciter un avis favorable de modification d'agrément.

La création de ces 3 places générera par ailleurs des financements supplémentaires de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'avenant au règlement de fonctionnement de la crèche familiale Ribambelle à la suite de la création de 3 places supplémentaires.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis favorable de fonctionnement du 16/03/2023 du Président du Conseil départemental de Seine et Marne,

VU la délibération n°5 du 23 janvier 2023 adoptant les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'agrément en cours de la crèche familiale Ribambelle à la suite de la création de 3 places supplémentaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le nombre de places agréées de la crèche familiale, passant de 31 à 34 places.

DIT que cette modification sera annexée par voie d'avenant au règlement de fonctionnement en vigueur de la structure.

AUTORISE le Maire à solliciter les partenaires financiers, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne, au regard de la création de nouvelles places d'accueil, et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 novembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Laure MASSE



Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__10-DE

